



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

BRAS, le 15 mars 2024

ARRÊTE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT RUE HENRI FABRE N°2024-052

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,
VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande présentée par l'entreprise ZIG ZAG SIGNALISATION représentée par Monsieur WOLFER Willy 683 Boulevard Lery 8314 Six Fours- les- Plages 83418 HYERES, dans le cadre de travaux d'aménagement du centre-village rue Henri Fabre,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux

ARRÊTE

Art. 1 : En raison de l'aménagement du parking des jardins et du Belvédère rue Henri Fabre, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant **le jeudi 21 mars 2024** :

Rue Henri Fabre :

- L'ensemble du parking « belvédère » situé en face du n°41 au n°53 : sauf aux véhicules des entreprises
- parking paysagé des jardins : **Uniquement** sur les emplacements démunis de blocs roues.

Art.2 : Des barrières seront installées pour permettre l'application du présent arrêté. La pré-signalisation est à la charge du pétitionnaire.

Art.3 : L'entreprise ZIG-ZAG SIGNALISATION, sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Art.4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Art.5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Willy WOLFER représentant l'entreprise ZIG-ZAG SIGNALISATION
- Monsieur le responsable des Services Techniques.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité